

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

1.2.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2017

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 29
Représentés : 5
Pour : 34
Abstentions : 0
Contre : 0

OBJET : Attribution de la convention D.01.16 de Concession pour la gestion de mise en fourrière de véhicules pour la ville de Fontenay-aux-Roses - Procédure simplifiée.

L'An deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaients présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, R. BENMERADI, Maires-Adjointes : R. LHOSTE, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

JP. AUBRUN	à	JL. DELERIN
ME. MORIN	à	E. CHAMBON
JC. PORCHERON	à	JM. DURAND
AM. MERCADIER	à	C. BIGRET
G. MERGY	à	D. BEKIARI

Absent : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 et l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016,

Vu la délibération n° DEL161128_18 du 28 novembre 2016 approuvant le principe d'une concession de service public et autorisant le Maire à lancer la procédure,

Envoyé en préfecture le 17/07/2017

Reçu en préfecture le **DEL170703_2**

Affiché le

ID : 092-219200326-20170703-DEL170703_2-DE

Considérant qu'il convient de réaliser une concession de service public simplifiée confiant la gestion de la fourrière automobile à une entreprise titulaire d'un agrément préfectoral, de fixer les règles de fonctionnement et de définir les obligations respectives des parties pour une durée maximum de 5 ans à compter du 14 août 2017,

Considérant que suite à l'annonce publiée au BOAMP et mise en ligne sur le site e-marchespublics, il a été déposé 3 plis avant le 23 janvier 2017 à 15h, date limite de remise des offres,

Considérant que suite aux Commissions d'Ouverture des Plis qui se sont tenues le 24 janvier, le 20 février et le 21 avril 2017 ainsi que la négociation du 15 mai 2017, le choix s'est porté sur la société DODECA au regard des critères de jugement des offres,

Vu le budget municipal,
Vu l'avis de la commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer la concession de service public de fourrière automobile pour la Ville à la société DODECA sise Voie de Massy, 5 rue du Saule Trapu, 91320 WISSOUS. Les tarifs pratiqués par le concessionnaire correspondent aux tarifs maximums autorisés par l'arrêté en vigueur. Les pourcentages de l'indemnisation versée par la ville par véhicule lorsque le propriétaire est introuvable ou insolvable sont les suivants :

Catégorie de véhicules	Pourcentage de l'indemnisation
Cyclomoteurs et motos	Gratuit
Voitures particulières	20%
Véhicules dont PTAC > 3.5 T	100%
Véhicules dont PTAC > 7.5 T	100%
Véhicules dont PTAC > 19 T	100%
Véhicules de transport en commun dont PTAC > 7.5 T	100%

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer cette concession dans les termes énoncés à l'article 1.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Article 4 : Notification de la présente à la société DODECA.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental




Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 17/07/17

Publication/Affichage du 18/07/17 au 18/09/17

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé

